



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 075/2023
SÉANCE N° 4 DU 22 MAI 2023

PROPOSITION D'EXEMPTION AU DISPOSITIF SRU – SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 16 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel (à partir de 18 h 13), Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 24 et jusqu'à 20 h 30), Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust (à partir de 18 h 24), Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 24), Georges Hoyaux, Kamel Oghi, Sébastien Buron, Noémie Coquereau, Didier Pillon, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino (jusqu'à 19 h 45), Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 17 et jusqu'à 20 h 37), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle (à partir de 18 h 21), Guy Toquet (jusqu'à 19 h 58), Christine Dubois (à partir de 18 h 16), Julien Brocaïl, Gérard Travers, Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Christelle Alexandre, Louis Michel (jusqu'à 19 h 45), Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier (à partir de 18 h 13) et Michel Paillard.

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huamé, Mickaël Marquet.

Étaient représentés

Anthony Roullier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Jocelyne Richard a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Nadège Davoust, Marie Boïsgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Catherine Roy a donné pouvoir à Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Céline Loiseau, Christine Droguet a donné pouvoir à Sébastien Buron, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 19 h 45), Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Vincent Paillard a donné pouvoir à Éric Morand, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon (à partir de 19 h 45), Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Christian Lefort et Céline Loiseau ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 26 mai 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2023

PROPOSITION D'EXEMPTION AU DISPOSITIF SRU – SOLIDARITÉ ET
RENOUVELLEMENT URBAIN

Rapporteur : Sylvie Vielle

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000,

Vu la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 visant à recentrer l'application du dispositif SRU sur les territoires où la demande de logements sociaux est la plus forte,

Vu le décret du 17 février 2023 pris pour l'application du 1° du III de l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 octobre 2018, approuvant le programme local de l'habitat (PLH) 2019-2024,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2019 approuvant la convention de délégation des aides à la pierre 2019-2024 avec l'État, et les objectifs de production de logements sociaux conformément aux besoins du territoire,

Vu la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu la délibération du bureau communautaire du 19 septembre 2022 concernant l'évaluation à mi-parcours du programme local de l'habitat de Laval Agglomération 2019-2024,

Considérant qu'un effort important de rattrapage en matière de production de logements locatifs sociaux est effectué sur les communes déficitaires,

Que les communes de Bonchamp, L'Huisserie et Louverné sont potentiellement exemptables au dispositif SRU du fait de leur isolement et de leur difficulté d'accès aux bassins de vie et d'emplois les rendant faiblement attractives,

Après avis de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Laval Agglomération propose les communes de Bonchamp-lès-Laval, L'Huisserie et Louverné à l'exemption, à l'appui du dossier argumenté ci-annexé.

Article 2

Le Programme Local de l'Habitat 2019-2024 approuvé par délibération du 22 octobre 2018 et la convention de délégation des aides à la pierre signée le 19 juin 2019 confirment la volonté des communes précitées à poursuivre leurs efforts en matière de développement de l'offre locative sociale à un rythme adapté au territoire et en cohérence avec les projets de renouvellement urbain.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 conseillers communautaires s'étant abstenus (Loïc Broussey, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière).

Le président,

Florian Bercault